

|  |                     |
|--|---------------------|
| <b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b><br>(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878) | Page : 1/7          |
|  | Révision n°: 0      |
| <b>ASPIR'ODEUR ROSE</b>  | Date : 12/02/2024   |
|  | Remplace la fiche : |
|  | <b>10886</b>        |

## Fournisseur

### IPC

10, quai Malbert  
CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France  
Tél. n° 02.98.43.45.44  
ipc@groupe-ipc.com

## **RUBRIQUE 1 : Identification du mélange et de la Société**

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **ASPIR'ODEUR ROSE**

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Absorbant et destructeur d'odeurs

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

Voir fournisseur.

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contactez le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.  
Contactez le +32.70.245.245 (Centre Antipoison) pour la Belgique.  
Contactez le +34.91.562.04.20 (Centre Antipoison) pour l'Espagne.

### 1.5. Autre information

Réservé à un usage professionnel.

## **RUBRIQUE 2 : Identification des dangers**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

### 2.2. Eléments d'étiquetage

#### Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Néant

### Phrases EUH

EUH208 : Contient géraniol, citronellol. Peut produire une réaction allergique.

### Conseils de prudence

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 : Tenir hors de portée des enfants.  
P301+P312 : EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

### 2.3. Autres dangers

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PBT** : Non applicable.  
**vPvB** : Non applicable.

## **RUBRIQUE 3 : Composition/Informations sur les composants**

### 3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

### 3.2. Mélanges

#### Description

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

#### Composition

| Identification   | Nom      | Classification                           | %     |
|--|----------|--|-------|
| CAS : 64-17-5<br>EC : 200-578-6<br>REACH : 01-2119457610-43  | ETHANOL  | Flam. Liq. 2, H225<br>Eye Irrit. 2, H319 | 1-5 % |
| CAS : 106-24-1<br>EC : 203-377-1<br>REACH : 01-2119457274-37 | GERANIOL | Skin Sens. 1B, H317                      | ≤ 1   |

## IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France

|  |                     |
|--|---------------------|
| <b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b><br>(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878) | Page : 2/7          |
|  | Révision n°: 0      |
| <b>ASPIR'ODEUR ROSE</b>  | Date : 12/02/2024   |
|  | Remplace la fiche : |
|  | <b>10886</b>        |

### RUBRIQUE 3 : Composition/Informations sur les composants (suite)

| Identification   | Nom         | Classification   | %   |
|--|-------------|--|-----|
| CAS : 106-22-9<br>EC : 203-375-0<br>REACH : 01-2119453995-23 | CITRONELLOL | Eye Irrit. 2, H319<br>Skin Irrit. 2, H315<br>Skin Sens. 1B, H317 | ≤ 1 |

#### Informations sur les composants

Pour le texte complet des phrases H/EUH mentionnées dans cette rubrique, voir la rubrique 16.

### RUBRIQUE 4 : Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

##### Remarques générales

Amener les sujets à l'air frais.

##### Après inhalation

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

##### Après contact avec la peau

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

##### Après contact avec les yeux

Rincer les yeux sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

##### Après ingestion

Consulter immédiatement un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement. CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.

Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

##### Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

##### Équipement spécial de sécurité

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

### RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter la rubrique 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la rubrique 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la rubrique 13.

|  |                     |
|--|---------------------|
| <b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b><br>(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878) | Page : 3/7          |
|  | Révision n°: 0      |
| <b>ASPIR'ODEUR ROSE</b>  | Date : 12/02/2024   |
|  | Remplace la fiche : |
|  | <b>10886</b>        |

## RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est requise.

### Préventions des incendies et des explosions

Aucune mesure particulière n'est requise.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

#### Stockage

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Stocker dans un endroit frais.

#### Indications concernant le stockage commun

Ne pas stocker avec les aliments.

#### Autres indications sur les conditions de stockage

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

| Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail |  |                              |
|---|--|------------------------------|
| Ethanol (64-17-5)   |  |                              |
| France  | Nom local                                | Alcool éthylique             |
| France  | VME (mg/m <sup>3</sup> )                 | 1900                         |
| France  | VME (ppm)                                | 1000                         |
| France  | VLE (mg/m <sup>3</sup> )                 | 9500                         |
| France  | VLE (ppm)                                | 5000                         |
| France  | Note (FR)                                | Valeurs recommandées/admises |
| Belgique  | Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )        | 1907                         |
| Belgique  | Valeur seuil (ppm)                       | 1000                         |
| Belgique  | Valeur courte durée (mg/m <sup>3</sup> ) | *                            |
| Belgique  | Valeur courte durée (ppm)                | *                            |
| Espagne   | VLA-EC (ppm)                             | 1.000                        |
| Espagne   | VLA-EC (mg/m <sup>3</sup> )              | 1.910                        |
| Espagne   | Nota                                     | S                            |

#### Remarques supplémentaires

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### 8.2. Contrôle de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Sans autre indication, voir rubrique 7.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Protection respiratoire

N'est pas nécessaire.

##### Protection des mains

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/ à la préparation.

##### Matériau des gants

Caoutchouc nitrile.

##### Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

##### Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

|  |                     |
|--|---------------------|
| <b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b><br>(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878) | Page : 4/7          |
|  | Révision n°: 0      |
| <b>ASPIR'ODEUR ROSE</b>  | Date : 12/02/2024   |
|  | Remplace la fiche : |
|  | <b>10886</b>        |

## RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Indications générales

|   |                                |
|---|--------------------------------|
| Etat physique   | : Liquide                      |
| Couleur   | : Selon désignation produit    |
| Odeur   | : Caractéristique              |
| Point de fusion/ Point de congélation                                       | : Non déterminé                |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | : 100°C                        |
| Point d'éclair  | : Non applicable               |
| Température de décomposition  | : Non déterminée               |
| pH  | : Non déterminé                |
| Viscosité   |                                |
| Cinématique   | : Non applicable               |
| Dynamique   | : Non applicable               |
| Solubilité  |                                |
| L'eau   | : Complètement soluble à chaud |
| Pression de vapeur  | : Non déterminée               |
| Densité et/ou densité relative  |                                |
| Densité   | : Non déterminée               |
| Caractéristiques des particules   | : Voir rubrique 3              |

### 9.2. Autres informations

#### Aspect

Forme : Solide

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

Température d'inflammation : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.  
Propriétés explosives : Le produit n'est pas explosif

#### Changement d'état

Taux d'évaporation : Non déterminé

#### Informations concernant les classes de danger physique

|  |         |
|--|---------|
| Substances et mélanges explosibles   | : néant |
| Gaz inflammables   | : néant |
| Aérosols   | : néant |
| Gaz comburants   | : néant |
| Gaz sous pression  | : néant |
| Liquides inflammables  | : néant |
| Matières solides inflammables  | : néant |
| Substances et mélanges auto réactifs   | : néant |
| Liquides pyrophoriques   | : néant |
| Matières solides pyrophoriques   | : néant |
| Matières et mélanges auto-échauffants  | :néant  |
| Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau | : néant |
| Liquides comburants  | : néant |
| Matières solides comburantes   | : néant |
| Peroxydes organiques   | : néant |
| Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux                             | : néant |
| Explosibles désensibilisés   | : néant |

|  |                     |
|--|---------------------|
| <b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b><br>(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878) | Page : 5/7          |
|  | Révision n°: 0      |
| <b>ASPIR'ODEUR ROSE</b>  | Date : 12/02/2024   |
|  | Remplace la fiche : |
|  | <b>10886</b>        |

## RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 10.2. Stabilité chimique

#### Décomposition thermique/conditions à éviter

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

## RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n°1272/2008

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 11.2. Informations sur les autres dangers

| Propriétés perturbant le système endocrinien |                            |          |
|--|----------------------------|----------|
| 78-93-2                                      | BUTANONE                   | Liste II |
| 128-37-0                                     | 2,6-DI-TERT-BUTYL-P-CRESOL | Liste II |

## RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Toxicité aquatique

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

|  |                     |
|--|---------------------|
| <b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b><br>(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878) | Page : 6/7          |
|  | Révision n°: 0      |
| <b>ASPIR'ODEUR ROSE</b>  | Date : 12/02/2024   |
|  | Remplace la fiche : |
|  | <b>10886</b>        |

## RUBRIQUE 12 : Informations écologiques (suite)

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PBT** : Non applicable.

**vPvB** : Non applicable.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

### 12.7. Autres effets néfastes

#### Autres indications écologiques

#### Indications générales

En général non polluant.

## RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandation

De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

#### Emballages non nettoyés

#### Recommandation

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

## RUBRIQUE 14 : Informations relatives aux transports

Non concerné par la réglementation aux Transports.

## RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Directive 2012/18/UE

#### Substances dangereuses désignées - ANNEXE I

Aucun des composants n'est compris.

#### Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

#### RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

#### Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

#### Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

#### Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Contient une substance soumise au règlement (CE) 273/2004 du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004 sur la fabrication et la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes : BUTANONE (78-93-3) mais non concerné car : « exclusion des mélanges et des produits naturels contenant des substances classifiées qui sont composés de manière telle que les substances classifiées ne peuvent pas être facilement utilisées ni extraites par des moyens aisés à mettre en œuvre ou économiquement viables ».

|  |                     |
|--|---------------------|
| <b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b><br>(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878) | Page : 7/7          |
|  | Révision n°: 0      |
| <b>ASPIR'ODEUR ROSE</b>  | Date : 12/02/2024   |
|  | Remplace la fiche : |
|  | <b>10886</b>        |

## RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires (suite)

Règlement relatif aux détergents (Règlement CE n° 648/2004/CE et 907/2006) : Etiquetage du contenu :

| Composant  | %     |
|--|-------|
| agents de surface non-ionique                              | < 5%  |
| savon  | 5-15% |
| Parfum (alpha-isométhyl ionone, linalool, benzyl benzoate) |       |

### 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## RUBRIQUE 16 : Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

### Libellés des phrases H, EUH figurant à la rubrique 3 :

- H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
- H315 : Provoque une irritation cutanée.
- H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

Liste des rubriques modifiées lors de la dernière révision :

*Fin du document*